

BASKETBALL

magazine

N° 752 - Novembre 2009

CAHIERS DE L'ENTRAÎNEUR

Le billet du mois

Le CQP est né, et maintenant ?

Nous avons enfin abouti à la création du Certificat de Qualification Professionnelle de Technicien Sportif Régional de Basket-Ball motivé par le besoin de clarifier les relations entre dirigeants et entraîneurs face à un environnement de plus en plus exigeant et qui tend à se professionnaliser. Un objectif important était de contrer la tentation de recourir à un travail dissimulé pour assurer l'encadrement des équipes engagées dans le Championnat de France non professionnel et les championnats régionaux.

Cette nouvelle qualification (CQP "Technicien Sportif Régional de Basket-Ball") viendra donc en lieu et place du brevet fédéral d'entraîneur régional de basket-ball à compter de la saison 2010/2011.

Quelques éléments de compréhension :

Le titulaire du CQP TSRBB exerce son activité au cours de la saison sportive qui s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin de chaque année.

La durée annuelle totale étant limitée à 360 heures.

Il prépare et gère lors de rencontres sportives un public de compétiteurs. Habituellement, il encadre une équipe ou un groupe de compétiteurs (2 à 3 entraînements par semaine, plus compétition(s)). Son activité ne peut excéder l'encadrement de deux équipes (premiers niveaux de compétition).

Il ne possède pas de prérogative pour intervenir :

- auprès des publics scolaires dans le temps scolaire contraint.
- dans le secteur professionnel couvert par le chapitre 12 de la CCNS.

Le TSRBB est classé au groupe 3 de la Convention Collective Nationale du Sport.

Exigences préalables :

Le candidat au CQP de Technicien Sportif Régional de Basket-Ball doit :

- être titulaire du PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) ou de l'ancien diplôme AFPS ;

autrement dit le diplôme de secourisme.

- présenter une attestation de pratique du basket-ball de 100h (émanant du président de club).

La durée de la formation en centre s'élève à 161 heures à laquelle s'ajoutent trois périodes d'alternance (entraînement dans le club) d'un total de 315 heures, réparties sur les 3 années de formation.

Afin de se rassurer, la lecture de ces quelques éléments met en évidence de grosses similarités avec la formation initiale que nous avons initiée depuis 1998 ; en effet, nous avons tenu à ne pas changer fondamentalement la formule que nous avons mais préféré l'enrichir avec notamment un renforcement de la notion d'alternance, des contenus technico-tactiques (en relation avec les cahiers techniques de contenus de formation des jeunes joueurs de la DTBN) et une reconnaissance des partenaires sociaux forte.

Je pense que nous ne pouvons que nous satisfaire de l'aboutissement de ce lourd dossier ; néanmoins la saison 2009/2010 est cruciale puisque nous allons devoir :

- communiquer afin d'expliquer les modalités de ce changement,
- mais aussi mettre en œuvre les mesures dérogatoires prévues que nous avons exposées lors du rassemblement des CTS Formateurs de Cadres en ce début septembre,
- enfin concevoir et organiser la mise en place d'un tutorat concret, réelle avancée de ce nouveau dispositif.

L'enjeu est fort puisqu'il s'agit de prendre en main les apprentis-entraîneurs dès leur entrée en formation afin de leur promulguer les contenus technico-tactiques qui nous semblent nécessaires et les accompagner dans leur construction au sein de leurs clubs. Assurons-nous de ne pas manquer cette première étape si cruciale !

JPDV